



## Fiches d'enregistrement

## Un outil qui valorise notre métier

Les fiches d'enregistrement sont un maillon indispensable de la démarche Environnement-Qualité de la filière légumière bretonne et un élément indissociable de la marque Prince de Bretagne. Garantissant la traçabilité, la sécurité alimentaire et des méthodes culturelles respectueuses de l'environnement, elles reflètent de mieux en mieux les pratiques des producteurs et leur professionnalisme.

“Aujourd’hui, grâce au sérieux de la démarche Environnement-Qualité, les organisations de producteurs de légumes bretons sont parmi les seules en France à pouvoir continuer à travailler avec leurs propres cahiers des charges avec la distribution, constate Gérard Roué, de la Sica St Pol. En 5 ans, nous sommes passés d'une traçabilité pédagogique, où les producteurs ont appris à remplir les fiches d'enregistrement, à une traçabilité commerciale c'est-à-dire pleinement opérationnelle. Aujourd’hui, nous pouvons répondre aux questions des clients sur les pratiques culturelles très rapidement et avec une fiabilité de 100 %. Ils nous testent d'ailleurs régulièrement”.

Les fiches d'enregistrement sont la base du système de traçabilité et de la démarche Environnement-Qualité. Pour que ce système fonctionne correctement, les fiches doivent donc être remplies correctement et données dès la première récolte d'une parcelle. “Les progrès en la matière ont été remarquables, souligne Franck Vetal, du service marketing Prince de Bretagne. Il faut les poursuivre car la vie de notre marque et notre image en dépendent”.

### Un système réactif et fiable

Les clients sont en effet toujours plus exigeants, à la fois en ce qui concerne l'efficacité du système de traçabilité mais aussi le contenu des fiches. Pour répondre à leurs demandes mais aussi simplifier le travail des producteurs, le Cerafel Bretagne prépare actuellement une nouvelle fiche d'enregistrement avec l'administration et les OP. “La partie fertilisation y sera améliorée pour être conforme à la nouvelle Directive Nitrates. Ainsi, la fiche pourra continuer de tenir lieu de cahier de fertilisation”, annonce Jean-François Proust, du Cerafel Bretagne. Toujours pour éviter des redondances dans les démarches administratives, de légères adaptations vont être apportées aux cahiers des charges “produits” de façon à ce que à



À la Sica St Pol, toutes les fiches d'enregistrement sont contrôlées et archivées dès leur arrivée à la station de conditionnement avec la première récolte des parcelles, par Jacques Guillerm. Si un client demande la fiche, il est possible de répondre à sa demande dans la demi-journée, voire dans l'heure. Photo Pierre Régurer, Expression.

la démarche Environnement-Qualité soit reconnue dans le cadre de l'agriculture raisonnée. Enfin, la nouvelle fiche mettra en avant les autres interventions culturelles (observations, binage, thermothérapie etc.) ainsi que la justification des traitements.

Elle reflètera ainsi mieux les pratiques culturelles et le professionnalisme des producteurs tout en répondant aux attentes des clients et de la société. “En ne mentionnant que les traitements phytosanitaires et la fertilisation, on pouvait donner une image simpliste et négative de notre métier. Ces nouvelles données valorisent le travail des producteurs. Elles sont aussi très intéressantes comme références techniques et historiques des méthodes culturelles, poursuit Jean-François Proust. De cette façon, nous avons les moyens d'aider les producteurs à communiquer vers les consommateurs et les distributeurs”.



## Les fiches d'enregistrement, à quoi ça sert ?

- Répondre à la demande des clients (voir Aujourd'hui et Demain n° 33) et de la société en ce qui concerne la traçabilité, la sécurité alimentaire et le respect de l'environnement.
- Répondre de façon fiable et rapide à la demande des clients en cas de litige ou de questions sur les pratiques culturelles, mais aussi se protéger en cas d'attaque douteuse de la part d'un client.
- Obligatoire pour être référencé dans la plupart des enseignes de distribution, particulièrement à l'étranger.
- Rester compétitif et se distinguer des concurrents.
- Des références techniques pour les producteurs et la filière. Une bonne image des pratiques sur le terrain permettant de prendre en compte les attentes des producteurs et d'améliorer le système Environnement- Qualité.
- Un très bon outil de communication vers le grand public et tous les interlocuteurs de la filière comme preuve du professionnalisme des producteurs.

## Une nouvelle fiche de traçabilité en projet

FICHE D'ENREGISTREMENT ANNÉE					
Organisation de producteurs		N° producteur	Date de récolte		
Nom du producteur		N° Station			
Parcelle : Nom ou N°		Surface en ha			
Commune _____					
Protection Phytopathologique					
Cultures	Date	Produits	Dosages	Observations, motif, traitement localisé, thermothérapie ...	
Variétés					
N° de lot (variétés, semences)					
Date semis / repiquage					
Densité					
Précultures					
Date de récolte					
Fertilisation					
Pour les fertilisants organiques, mesuré ou évalué les quantités dépendent sur la parcelle, et la ferme en général. Dans un second temps, calculez la quantité d'azote efficace correspondante à l'aide du coefficient d'efficacité approprié au type de produit (voir page ou documents annexes).					
FERTILISATION ORGANIQUE					
Type et doseur en N	Quantité en t/ha	Apprêt N total	Coefficient d'efficacité (voir tableau)	Apprêt N utile	
Total					
FERTILISATION MINÉRALE					
Date	Type d'engrais	Quantité en kg/ha	Apprêt N	Total N (apprêt + engrangement)	
TOTAL					
Densité : surface de base = 0,75, forme de champ = 0,5, forme de végétation = 0,33 ha <sup>2</sup>					
Observations relatives aux différences entre le prévisionnel et le réalisé :					
Autres opérations (travaux, observations)					
Dates	Autres opérations (travaux, observations)	Dates	Autres opérations (travaux, observations)	Dates	Autres opérations (travaux, observations)
Je soussigné, certifie sur l'honneur, l'exhaustivité des renseignements portés ci-dessus					
Fait à	Le :	Signature			

Une nouvelle fiche de traçabilité est en cours d'élaboration avec les organisations de producteurs et l'administration. Elle pourrait être opérationnelle dès 2003. Elle prend en compte les nouvelles attentes des clients mais a aussi pour objectif de simplifier le travail administratif des producteurs et de valoriser leur professionnalisme. Elle comporte 3 nouveautés :

- Justification des traitements phytosanitaires.
- Fiche reconnue conforme à la nouvelle Directive Nitrates et pouvant tenir lieu de cahier de fertilisation (partie fertilisation réalisée).
- Mise en avant des interventions culturelles autres que les traitements phytosanitaires et la fertilisation : observations, binage, thermothérapie etc.

## Autres évolutions à attendre

- Informatisation des fiches (enregistrement et transmission des données).
- Code barre collé ou imprimé sur les colis au lieu du ticket : pas de perte de ticket, rapidité et fiabilité supérieures, possibilité de savoir où va le produit (traçabilité ascendante).



**Yvan Hyrien, producteur de légumes de plein champ à Taulé (Finistère)**

**Enregistrement :  
“Des informations très intéressantes”**

**Comment réalisez-vous l'enregistrement de vos pratiques ?**

Y. H. : Je note chaque jour les travaux de la journée sur un petit carnet que j'emmène partout. Ensuite, une fois par semaine ou tous les 10 jours, je retranscris ces informations sur le logiciel Culture Plus de la Sica St Pol. Juste avant la récolte, j'imprime la fiche traçabilité du logiciel, agréée Copfel, et je l'emmène à la station de conditionnement avec les légumes. Là, je la signe. Une fois la parcelle récoltée, j'archive les données et je remets à jour le parcellaire cultivé.

**Combien de temps cela vous prend-il ?**

- Quelques secondes pour noter sur le carnet et un quart d'heure tous les 8-10 jours sur le logiciel. Une nouvelle version du logiciel est sortie et elle est encore plus pratique d'utilisation. L'informatique a permis de réduire le temps passé à l'enregistrement et surtout a simplifié ce travail. C'est beaucoup moins contraignant que lorsque je remplissais les fiches tous les 2 ou 3 mois. J'avais parfois du mal à retrouver les informations. Le fait de noter au fur et à mesure simplifie tout et c'est beaucoup plus sûr. Cela permet d'être également très réactif si un client demande des informations.

### **Quelles informations notez-vous ?**

- Avant chaque nouvelle culture, j'entre les caractéristiques de la parcelle cultivée (nom choisi, précédent etc.). Ensuite, régulièrement, j'entre les opérations culturales réalisées et je les date : amendements organiques, labour, préparation de sol, plantation, variétés, fertilisation et traitements éventuels, binages, passage de herses étrille, récolte... J'inscris aussi ce qui a justifié les traitements ou la fertilisation.

**Vous notez plus d'informations que ce qui est demandé sur la fiche de traçabilité. Pourquoi ?**

- C'est une habitude que j'ai prise car cela me donne des informations très intéressantes. Cela permet d'avoir un suivi historique, de savoir si on a planté en avance ou en retard...Avec le logiciel, il est très facile d'accéder aux données archivées.

**Bientôt il faudra justifier les interventions culturelles sur les fiches de traçabilité. Qu'en pensez-vous ?**

- Cela ne me pose pas de problème. Je le fais déjà puisque j'adhère à la démarche Quali Prince. Par exemple, pour justifier l'apport d'azote je garde les avertissements Equiterre ou je note, si c'était le cas, que l'aspect de la culture laissait présager une carence azotée. Les fiches de traçabilité de Quali Prince sont les mêmes que les autres mais nous devons pouvoir justifier à tout moment nos pratiques. Il faut également disposer et conserver d'autres documents comme le plan de fumure prévisionnel. Ces papiers en plus, c'est devenu un réflexe. Je ne trouve pas du tout que ce soit abusif. Cela prouve notre professionnalisme.



## Traitements phytosanitaires

### Bien noter le produit commercial

Lors de l'enregistrement, c'est le nom du produit phytosanitaire commercial qu'il faut noter sur la fiche de traçabilité et non la matière active. En effet, c'est le produit commercial qui est homologué, donc autorisé (dans le respect des préconisations d'usage inscrites sur les emballages) et non la matière active. Ainsi, ce n'est pas parce que deux produits contiennent deux matières actives identiques qu'ils sont homologués tous les deux. D'autres facteurs entrent en jeu dans l'homologation. Par conséquent, une fiche mentionnant la matière active et non le produit commercial est déclarée non conforme. Les légumes concernés sont alors soumis à des contrôles multi-résidus et le producteur est pénalisé.

### Traçabilité : un système simple et réactif

